



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA DORDOGNE

## **AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS POUR L'ACCÈS AU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT**

Par arrêté du ministre de la Transition Écologique et Solidaire en date du 2 juin 2017, et en application des dispositions du décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, le Ministère de la transition écologique et solidaire recrute 1 adjoint administratif sans condition de diplôme, au titre de l'année 2017.

Ce poste a vocation à être transféré au ministère de l'Intérieur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce recrutement sans concours vise à pourvoir pour le 1<sup>er</sup> décembre 2017, à la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne au Service connaissance et animation territoriale : **1 poste d'Instructeur (trice) des transports exceptionnels.**

Le service interdépartemental d'instruction des autorisations de transports exceptionnels a pour mission l'instruction des dossiers pour l'ensemble des 5 départements de l'ex-région Aquitaine : Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées Atlantiques. Il instruit 8000 dossiers par an et se compose d'une équipe constituée à ce jour de 4 instructeurs encadrés par un responsable de pôle.

Il instruit en outre les dérogations de transport ainsi que les autorisations de transport de déchets pour le département de la Dordogne.

Un transport routier est exceptionnel quand les caractéristiques du convoi ne sont pas conformes aux prescriptions du code de la route.

L'obtention des autorisations est indispensable pour permettre la continuité de l'activité économique, aussi l'organisation mise en place doit-elle être la plus efficace possible pour garantir les délais et la sécurité des actes.

*L'instructeur (trice) des transports exceptionnels* instruit les dossiers de transport exceptionnels pour un ou plusieurs des 5 départements concernés. Les activités sont principalement les suivantes :

- **le suivi journalier des dossiers dématérialisés :**
  - vérifier la demande
  - instruire la demande
  - demander et suivre les avis des gestionnaires
  - éditer l'avis du département et le cas échéant l'arrêté.
- **le renseignement par téléphone des mandataires et des transporteurs.**

Ce poste nécessite la parfaite maîtrise des outils bureautiques, informatiques et la pratique des outils géographiques en consultation (google MAPS par exemple)

Les qualités essentielles demandées sont les suivantes :

- avoir l'esprit d'initiative et savoir rendre compte
- développer de la méthode dans l'organisation de son travail et faire preuve d'une extrême rigueur dans l'application des instructions et textes réglementaires.

Enfin, compte tenu des relations fréquentes avec les pétitionnaires, les gestionnaires routiers et les services instructeurs des autres départements, des aptitudes confirmées au travail en équipe et aux relations professionnelles sont indispensables.

Ce recrutement est ouvert à tous publics, ayant 18 ans révolus à la date de l'entretien.

### **Niveau d'études et/ou diplôme requis :**

Ce mode de recrutement n'exige pas de niveau scolaire ou de diplôme. Cependant, le niveau de grade correspond au niveau d'études secondaires.

**Le dossier de candidature peut-être**

- téléchargé sur internet : <http://www.dordogne.gouv.fr>
- ou retiré à l'accueil de la Direction Départementale des Territoires de Dordogne-cité administrative à Périgueux (de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30)

**Il doit être complété par :**

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitæ détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés,
- un justificatif de nationalité,
- un justificatif au regard des obligations militaires et de défense.

Le candidat peut joindre toutes pièces justificatives relatives aux études, formations et emplois qu'il estime utile.

**La date limite de dépôt de candidature est fixée au 11 octobre 2017 cachet de la poste faisant foi.**

Le dossier de candidature sera adressé

avec la **mention sur l'enveloppe : ARL 2017-CONFIDENTIEL-NE PAS OUVRIR à :**

**DREAL Nouvelle Aquitaine – Division Formation – Recrutement  
Immeuble Le Pastel,  
22 rue des Pénitents Blancs  
CS 53 218 – 87 032 LIMOGES CEDEX 1.**

Les demandes de renseignements relatifs à ce recrutement sont transmises à la même adresse.

Contact téléphonique : 05 55 12 93 50 ou 05 55 12 95 72

*Ce recrutement comporte deux phases :*

- 1ère phase : **examen des dossiers des candidats par une commission qui procède à la sélection des candidats le 17 octobre 2017**
- 2e phase : **audition par la commission le 07 novembre 2017 des candidats sélectionnés.**

La sélection définitive est opérée à l'issue des entretiens. La commission arrêtera, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement. Les résultats seront consultables sur le site internet des services de l'État en Dordogne : <http://www.dordogne.gouv.fr> à la rubrique actualités/recrutements et concours.

L'agent recruté est nommé fonctionnaire et accomplit un stage d'une durée d'un an. À l'issue du stage, si la manière de servir a donné satisfaction, l'agent est titularisé. Pour être nommé, il devra fournir les justificatifs attestant qu'il remplit les conditions générales d'accès à la Fonction Publique mentionnées ci-dessous.

**Les conditions d'admission à concourir :**

Les candidats sont informés qu'en application de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, la vérification des conditions requises pour concourir peut intervenir jusqu'à la date de nomination et seuls les lauréats remplissant toutes les conditions d'accès à ce recrutement pourront être nommés.

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique définies par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 .

Les candidats doivent être de nationalité française, européenne (citoyen de l'espace économique européen) ou suisse.

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- ✓ jouir de leurs droits civiques et électoraux en France ou dans le pays d'origine
- ✓ ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire
- ✓ se trouver en position régulière au regard des obligations de service national de l'État dont ils sont ressortissants. Pour les candidats français nés après le 31 décembre 1978 et pour les candidates françaises nées après le 31 décembre 1982, vous devez justifier votre recensement militaire et fournir l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté.
- ✓ remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Le Directeur Départemental des Territoires

**signé**

Didier Kholler